



**EUROPE**

# **L'Europe soutient mon projet :** *comment communiquer?*

---

2024

**Votre projet est cofinancé  
par l'Union européenne :**  
*faites-le savoir!*

## Pourquoi communiquer ?

- **Pour vous : pour faire connaître vos actions**, trouver de nouveaux publics, de nouveaux partenaires ou investisseurs ;
- Pour **rendre l'intervention de l'Union européenne au sein des territoires plus visible** auprès des Franciliens ;
- C'est une **obligation réglementaire**, rappelée dans votre convention. Des sanctions sont possibles en cas de non-respect de ces obligations.

## Comment indiquer le soutien de l'Union européenne ?

- **Parlez-en** : dans vos discours, interviews, dans vos articles...
- **Apposez le logo** « Cofinancé par l'Union européenne » / « Financé par l'Union européenne », avec le logo de la Région Île-de-France, autorité de gestion de ces fonds européens, sur l'ensemble des supports de communication : affiches, plaques, site internet, communiqué de presse, vidéos, visuels, présentations, brochures, kakémonos...

Version horizontale, à privilégier :



Version verticale :



### LA RÈGLE D'OR : LA VISIBILITÉ !

Mettez les logos en évidence sur vos supports !

Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union européenne, ce dernier devra être au moins aussi grand que le plus grand des autres logos.



Les logos sont téléchargeables sur [europeidf.fr](http://europeidf.fr)

**Dans le cadre de votre projet, vous devez communiquer sur le soutien de l'Union européenne dont vous bénéficiez.**

### **Voici la marche à suivre :**

- 1 Communiquez sur votre site internet et sur vos réseaux sociaux : parlez de votre projet, de ses actualités et du soutien de la Région Île-de-France et de l'Union européenne. Mettez les logos en évidence, de sorte que l'internaute n'ait pas à dérouler la page pour les voir.
- 2 Vous formez du public, vendez vos produits, rénovez des logements ou organisez des ateliers ou événements? Informez vos partenaires, les participants, les habitants ou encore vos clients du soutien de la Région et de l'Union européenne! Communiquez au plus grand nombre!
- 3 Apposez une affiche (format minimum A3) et mettez-la en évidence.
- 4 Si le coût total de votre projet dépasse 100 000 € pour le FSE+, et 500 000 € pour le FEDER, et qu'il concerne le financement d'infrastructures ou de constructions, **vous êtes tenus d'apposer une plaque **A** ou un panneau d'affichage permanent **B****, de manière bien visible, et signalant le cofinancement de l'Union européenne.
- 5 Si le coût total de votre projet dépasse 10 M€, ou 5 M€ pour les projets de rénovation énergétique, alors organisez une activité de communication significative, en y associant la Région Île-de-France et la Commission européenne.



#### **ON VOUS AIDE!**

Un générateur d'affiche et de plaque est à votre disposition depuis [europeidf.fr/jai-un-projet/les-regles-de-communication](http://europeidf.fr/jai-un-projet/les-regles-de-communication)



Pensez à y ajouter le logo de la Région Île-de-France!



[www.lesiteweb.eu](http://www.lesiteweb.eu)

## 161 logements sociaux réhabilités

La structure XXXX a réhabilité les 161 logements de la résidence, transformant leur étiquette énergétique E en B.  
Le bénéfice : des économies pour les habitants et moins de CO2 dans l'atmosphère pour la planète.



Cofinancé par  
l'Union européenne



Région  
Île-de-France

A

Plaque



[www.lesiteweb.eu](http://www.lesiteweb.eu)

© Bet\_Noire

Durée  
11/2024 - 06/2026

Budget total  
343 918 €

Financement UE  
137 567 €

## Lutte contre le décrochage scolaire au lycée Jules Ferry

Exemple : Au lycée Jules Ferry de Villefrancienne, 148 lycéens sont accompagnés durant près de deux ans par la structure XXXX pour réussir leur baccalauréat puis s'insérer dans un dispositif d'enseignement supérieur.  
Objectif : orientation professionnelle réussie !



Cofinancé par  
l'Union européenne



Région  
Île-de-France

B

Panneau  
d'affichage  
permanent

## Quand communiquer ?

- La communication, ça s'anticipe : en amont du projet, intégrez les dépenses induites dans votre plan de financement, et préparez un plan de communication adéquat ;
- Tout au long de votre projet, déployez vos actions de communication ;
- À la fin de votre projet, faites-en connaître les résultats !

## Les bonnes pratiques

- Organisez des événements, poses de première pierre ou inaugurations, conviez les financeurs et faites-le savoir ;
- Communiquez sur l'avancement de votre projet auprès de vos partenaires, en premier lieu desquels la Région Île-de-France ;
- En mai, participez au Joli Mois de l'Europe et ajoutez vos événements à l'agenda de l'Europe en Île-de-France : [europeidf.fr/leurope-dans-ma-region/agenda](https://europeidf.fr/leurope-dans-ma-region/agenda) ;
- Participez à des concours, labellisations ou initiatives pour vous faire connaître ;
- Sur les réseaux sociaux, mentionnez les comptes des institutions européennes en France, de la Région Île-de-France, et de L'Europe en France :



Autant de partenaires susceptibles de relayer vos publications et de faire connaître vos actions ;

- Informez la presse.



### **N'OUBLIEZ PAS !**

Conservez les preuves de vos actions de communication, et transmettez-les lors de votre demande de paiement : photos, captures d'écran, articles, brochures, etc.



## ON VOUS AIDE !

Questions sur vos obligations de communication ?  
Besoin de matériel de communication sur l'Europe en Île-de-France ?  
Besoin d'aide pour valoriser votre projet ?



Contactez [mathilde.lelievre@iledefrance.fr](mailto:mathilde.lelievre@iledefrance.fr)



**En savoir plus** : abonnez-vous à la newsletter Europe de la Région Île-de-France et rendez-vous sur [europeidf.fr](http://europeidf.fr)



**Région Île-de-France**

2, rue Simone-Veil  
93400 Saint-Ouen  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)  
 [iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)  
 [iledefrance](https://www.instagram.com/iledefrance)

**[www.europeidf.fr](http://www.europeidf.fr)**



**Cofinancé par  
l'Union européenne**